



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 13 juin 2024

Publié le : 04/07/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 6 juin 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

La séance est ouverte à 18h14 et levée à 20h45

Étaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°13), M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°12), M. François BOUSSO (à compter de la question n°3 et jusqu'à la question n°25 incluse), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT (à compter de la question n°8), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n° 13), M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Étaient absents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Aurélien LAROPPE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote : Mme Catherine BARTHELET donne pouvoir à M. Gilbert GAVIGNET, M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, Mme Lorine GAGLIOLO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à M. Daniel HUOT

**Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2024**

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Christophe LIME comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 2 mai 2024, annexé au rapport.

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

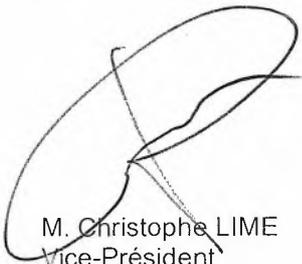
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Christophe LIME
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL DU BUREAU

Séance du jeudi 2 mai 2024

Le Bureau, convoqué le 25 avril 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à La City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Les réunions de Bureau sont organisées en deux parties : une partie décisionnelle et une partie préparatoire.

Durant la première partie, le Bureau décide, dans le cadre des domaines qui lui sont délégués par le Conseil de Communauté : il s'agit du volet décisionnel.

Durant la seconde partie, le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis : il s'agit du volet préparatoire.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1,2, 3, 4, 5, 6, 7

La séance est ouverte à 18h21 et levée à 20h32

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°18 incluse), M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT,

Etaient absents : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote : Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à M. François BOUSSO, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à M. Daniel HUOT, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à M. Nicolas BODIN

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Daniel, veux-tu être le secrétaire de séance de ce bureau ?

M. HUOT.- Bien sûr que je suis d'accord.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je te remercie, Daniel.

S'il n'y a rien de particulier sur le procès-verbal précédent, y a-t-il des oppositions ?

M. FELT.- J'ai une petite question. Je précise que je n'étais pas présent à ce bureau. J'ai quand même lu le PV. Je me suis interrogé. Ce sont juste des demandes de précisions et non de la malveillance concernant Micronora. J'ai vu que les partenaires avaient joué le jeu, qu'ils avaient mis 200 000 € chacun. Dans la suite de la phrase, je sais que lorsque Christophe LIME dit que je le dis gentiment, veut-il dire qu'il veut être poli ? Je pose la question. Tu dis « je le dis gentiment, car les rapports que nous avons pu avoir peuvent être un peu conflictuels de temps en temps sur des menaces qui peuvent concerner plus la société Micronora que son président ». Des gens se sont-ils dit « si vous ne faites pas les travaux... » ?

M. LIME.- Oui.

M. FELT.- Qui a dit cela ?

M. LIME.- Avec le président, il n'y a absolument pas de conflit. Il a été très positif, très accompagné. Il a bien compris les difficultés des collectivités pour pouvoir mettre de l'argent dès le départ. Une personne qui l'accompagnait, ce qui était plus prudent, était plus dans la menace en disant : « si vous ne faites pas les travaux, on verra bien si l'on reste ou pas. » Je lui ai dit que nous ne marchions pas aux menaces. Sachez que depuis, j'ai rappelé le président de Micronora en lui disant que nous avons tenu nos engagements. J'aimerais bien qu'il écrive aux trois collectivités qui ont mis de l'argent et à la Chambre d'Agriculture d'abord pour les remercier, parce que c'est un minimum, ensuite pour dire qu'il s'engage sur 2026 et 2028. Pour l'instant, il m'a dit « oui », il ne l'a pas encore fait, mais j'espère que cela se fera. Je pense que lorsque l'on a un tel échange, c'est bien que chacun tienne ses engagements.

M. FELT.- J'ai une autre question. Présidente, tu as remercié et soumis au vote. Après, une phrase m'interpelle. Tu dis : « c'est important, car l'idée est d'animer de plus en plus Micronora autrement, qu'il soit plus dans la ville, en interaction avec nos équipements pour donner une autre dimension au salon ». Qu'est-ce que cela signifie ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je les ai rencontrés et lors de cette rencontre, ils nous ont expliqué qu'ils avaient besoin de montrer que Micronora était dans une ville avec beaucoup de prestige. D'ailleurs, Micronora demande aussi de voir si, plutôt que de rester à Micropolis, il pourrait peut-être avoir un bâtiment. Je leur ai proposé qu'ils puissent aussi faire connaître la ville aux entreprises qui viennent sur Besançon. Je trouve que Micronora fonctionne beaucoup en son sein et il n'y a pas suffisamment d'interactions avec des lieux plus prestigieux, par exemple avec Musée des Beaux-Arts. Nous avons imaginé qu'il puisse faire un temps, par exemple un afterwork ou un événement de ce type, dans un

musée ou dans un des beaux équipements de la ville de Besançon, comme à la Citadelle. Je trouve qu'ils restent trop dans Micropolis.

M. FELT.- Merci beaucoup.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ils m'avaient dit oui, mais ils n'ont pas retenu ma proposition.

M. BODIN.- Je reviens sur les propos de Marcel FELT par rapport à l'engagement de Micronora. C'est quand même un peu gênant qu'ils ne soient pas capables de s'engager même pour 2026. Étant donné que c'est tous les deux ans, j'ose espérer que lorsqu'il y aura l'édition 2024 au mois de septembre, ils annoncent déjà les dates pour 2026.

M. FELT.- Oui, ils vont le faire. Lorsque le salon est terminé, 80 % des entreprises qui ont exposé signent leur renouvellement.

M. LIME.- Il y avait un peu de folklore. Mais quand on me menace, j'aime bien répondre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de continuer, si tout le monde en est d'accord. Je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme **M. Daniel HUOT** comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 28 mars 2024, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2. Garantie d'emprunts – Compétence Habitat (Mai 2024)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour 725 000,00 € et pour l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs pour 1 310 640,50 € soit un montant total de 2 035 640,50 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

3. Autorisation de recrutement d'agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le contrat de projet est une nouvelle façon de travailler pour pousser nos projets. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet Chef.fe de projet / refonte de l'intranet » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4. Actions recherche et innovation. Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur (PVF) pour l'année 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas nouveau. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 5 000 € pour l'année 2024,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Enseignement Supérieur et Recherche – Adhésion au réseau C.U.R.I.E. - 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin d'informations ? Non. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de GBM au Réseau C.U.R.I.E. pour l'année 2024, via une cotisation de 840 €.
- approuve les statuts de l'association.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Fonds Développement durable : attribution d'une subvention à la commune de Pirey pour l'organisation de son 2^e festival du climat

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 600 € à la commune de Pirey, au titre du fonds Développement durable de Grand Besançon Métropole, pour l'organisation de la seconde édition de son festival du climat du 24 au 25 mai 2024, visant à sensibiliser les élèves et le grand public aux enjeux du changement climatique à l'horizon 2050, avec un focus particulier cette année sur le défi de l'alimentation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Fonds Manifestations Sportives – attribution de subventions – 1^{ère} répartition 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. J'avance rapidement, mais n'hésitez pas à me dire si vous souhaitez intervenir.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 12 subventions d'un montant total de 37 500 € dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le premier semestre 2024 :

- 10 000 € à Ville de Besançon pour Vital été,
- 1 000 € à Football Club de Montfaucon pour le Trail de Montfaucon,
- 500 € à Nos Enfants d'Ailleurs pour le Panora'Trail,
- 4 000 € à Centre Omnisports Pierre Croppet pour le Raid Handi Forts
- 8 000 € à ASTB pour le Trail des Forts
- 1 000 € à AC2000 pour VTT de la Dame Blanche
- 1 000 € à ASPTT Besançon pour les Rives du Doubs
- 500 € à For'Trail pour l'organisation du Bison Trail
- 1 500 € à la Flèche Bisontine pour la Flèche Bisontine
- 6 000 € à Besançon Triathlon pour le Triathlon Vauban
- 2 000 € à Besançon BMX pour l'organisation d'une coupe de France
- 2 000 € à Entre-Temps escalade pour l'organisation d'un championnat de France de difficulté

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le secrétaire de séance,



Daniel HUOT
Vice-Président

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon